

dit-il, est encore parlée dans une vaste partie de l'Amérique du Nord, s'il y a encore ce qu'on appelle des Canadiens-Français, c'est à la religion catholique qu'on le doit." Et il ajoutait : "Comme hier, comme il y a cent ans, le maintien du catholicisme semble être la principale condition de la persistance de notre race et de notre langue au Dominion."

Que la puissante protection de saint Jean-Baptiste resserre toujours de plus en plus les liens si nécessaires qui nous unissent à la sainte Eglise et au Siège Apostolique. Cette union, qui a été notre force dans le passé, le sera encore dans l'avenir.

Mais lorsque l'Eglise donne un patron à une société, elle ne lui assure pas seulement un protecteur, elle lui propose aussi un modèle. En un temps où l'ardente recherche de la fortune et des plaisirs exerce sur les hommes une influence si pernicieuse ; où la prudence humaine et l'amour d'une fausse tranquillité empêchent trop souvent les chrétiens de montrer dans la profession de leur foi la force, l'énergie et l'indépendance qui en assurent toute l'efficacité, quel utile modèle que saint Jean-Baptiste !

Ses mortifications et ses austérités nous enseignent le mépris des richesses et des plaisirs, le renoncement qui est le caractère distinctif des disciples de Jésus-Christ. Sa vie tout entière est une condamnation de l'erreur et du vice, et son martyre, une leçon admirable du fier courage et de la glorieuse liberté des enfants de Dieu.

Nous prions donc notre saint Patron, et nous lui demandons la grâce de ne pas nous laisser absorber tout entiers par l'appât ou le soin des biens matériels, mais de nous garder libres de tout esclavage, afin que notre conscience ne faiblisse jamais devant le devoir. A la chair et à ses débauches, au luxe et à ses excès, à la cupidité et à ses rapines, aux oppresseurs du droit et de la vertu, à tous les violeurs des lois de Dieu et de l'Eglise, sachons redire fièrement le *non licet* de Jean-Baptiste.

La traduction du Bref pontifical, ainsi que la présente circulaire, seront lues au prône, le premier dimanche après leur réception.

Agréez, chers Collaborateurs, l'assurance de mon parfait dévouement en Notre-Seigneur.

† LOUIS-NAZAIRE, Arch. de Québec.